

## Rémunérations : l'expert-comptable du CSE peut demander l'accès aux DSN et DADS

Dans le cadre de la consultation sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi - qui fait partie des trois grandes consultations récurrentes obligatoires - le CSE peut recourir à un expert-comptable. L'employeur, qui a la charge financière de l'expertise, doit alors fournir à l'expert toutes les informations nécessaires à l'exercice de sa mission (article L.2315-83 du code du travail).

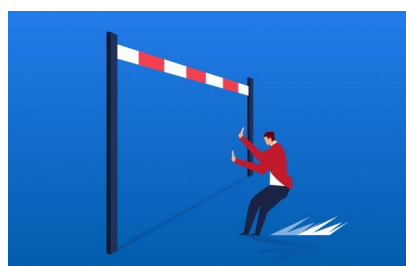
[Lire la suite >>](#)



## Réintégration du salarié protégé : l'indemnisation ne tient pas compte du surcoût fiscal

Le salarié protégé réintégré après l'annulation d'une autorisation de licenciement a droit à la totalité des salaires perdus pendant la période d'éviction. La majoration d'impôt sur le revenu due au versement de cette somme ne peut pas donner lieu à une indemnisation supplémentaire, vient de juger la Cour de cassation.

[Lire la suite >>](#)



## Les entreprises sous-déclarent-elles leurs effectifs pour contourner les obligations légales ?

Selon l'institut des politiques publiques, de très nombreuses entreprises sous-estimeraient volontairement leurs effectifs au voisinage du seuil de 50 salariés dans leurs déclarations fiscales. Ce comportement serait facilité par l'insuffisance des contrôles.

[Lire la suite >>](#)



